



Avis modificatif N°1



**Avis d'Appel Public à la
Concurrence
pour l'occupation de deux
emplacements
situés sur le Domaine Public de la
RATP**

**pour l'exercice d'une activité de :
« Vente de cadeaux
alimentaires **et/ou Pause
gourmande** »**

**Gare de LA DEFENSE
GRANDE-ARCHE**

La société RATP TRAVEL RETAIL, agissant au nom et pour le compte de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), organise une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels afin d'occuper deux emplacements dans la Gare de la Défense Grande-Arche dédié à l'exercice d'une activité de « Vente de cadeaux alimentaires **et/ou Pause gourmande** ».
Il est d'ores et déjà précisé qu'une attention particulière sera portée sur le caractère inédit de l'offre ainsi que sur son attractivité commerciale.

TYPE DE PROCEDURE : procédure de sélection préalable prévue par les dispositions de l'article L. 2122-1-1 al 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP).

DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS, OBJETS DE L'OCCUPATION :

Emplacement fermé à usage commercial, d'une superficie totale d'environ 64,95 m² situé dans la salle d'accueil de la gare de la Défense Grande-Arche.
Cet emplacement est vacant et était auparavant exploité sous l'enseigne « L'Occitane en Provence ».

Emplacement à usage de réserve, d'une superficie totale d'environ 16,50 m² situé dans la gare de la Défense Grande-Arche.

TYPE D'ACTIVITE AUTORISEE SUR L'EMPLACEMENT :

« Vente de cadeaux alimentaires **et/ou Pause gourmande** » à l'exclusion de toute autre.
L'exploitation de distributeur automatique est exclue.

DUREE : SEPT (7) ans ferme à compter de la mise à disposition des emplacements.

A titre indicatif, la date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est prévue le 10 septembre 2026.

TELECHARGEMENT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats intéressés par l'emplacement et pour l'activité visée ci-dessus doivent télécharger un Dossier de Consultation via l'espace candidat du site internet www.ratptravelretail.com.

Si les candidats rencontrent des difficultés pour candidater via le site internet, ils pourront solliciter la société RATP TRAVEL RETAIL par courriel à l'adresse suivante : consultations@ratptravelretail.com en précisant la référence de l'APC : APC 2025-73 - LA DEFENSE GRANDE-ARCHE – Vente de cadeaux alimentaires **et/ou Pause gourmande**

Le Dossier de Consultation contient la procédure de sélection des candidats, la convention d'occupation du domaine public type ainsi que différents documents annexes, nécessaires à la formulation du dossier de réponse.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE REPONSE DES CANDIDATS :

La date limite de réception des dossiers des candidats est fixée au 15 janvier 2026 à 17h00 au plus tard, délai de rigueur.

Passé ce délai, il sera impossible de transmettre un dossier de réponse sur le site internet www.ratptravelretail.com.

Toute demande arrivant à une autre adresse email ou par un autre support ne sera pas prise en compte.

Un candidat dont le non-respect des engagements contractuels envers la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP aurait été constaté lors de précédentes relations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement de ce candidat, pourra voir son dossier rejeté et son offre non analysée.

Par ailleurs, un candidat qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la RATP et/ou à la société RATP TRAVEL RETAIL, devant toute juridiction ou autorité administrative, pourra également voir son dossier de réponse rejeté.

De même, la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit de rejeter le dossier du candidat et de ne pas analyser son offre si ce candidat présente des liens juridiques ou capitalistiques avec une société qui aurait, en demande ou en défense, de façon directe ou indirecte, été opposé à la société RATP TRAVEL RETAIL et/ou la RATP, devant toute juridiction ou autorité administrative.

La RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure de mise en concurrence. Aucun candidat ne pourra invoquer l'interruption de la procédure pour réclamer à la RATP et/ou la société RATP TRAVEL RETAIL une quelconque réparation de quelle que nature que ce soit.

Calendrier prévisionnel

15 janvier 2026–17h00 au plus tard <i>(Date impérative)</i>	Date et heure limite pour télécharger le Dossier de consultation et déposer un dossier de réponse
22 janvier 2026 <i>(Date purement indicative)</i>	Analyse des candidatures et offres par la société RATP TRAVEL RETAIL
6 février 2026 <i>(Date purement indicative)</i>	Notification d'attribution et notifications de rejet des candidatures et offres
20 février 2026 <i>(Date purement indicative)</i>	Signature prévisionnelle de la convention

DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS SUR NOTRE SITE : le 24 novembre 2025 ~~18 novembre 2025~~